

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-1916/SG/IAM portant désignation d'un akel de la tribu des Gadaboursi Mahadassé dans le District de Djibouti

n° 74-1916/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

14 décembre 1974

Numéro JO

n° 1 du 10/01/1975

Date du numéro

10 janvier 1975

TEXTE INTÉGRAL

ART 1

M. Moussa Aden Rirache est nommé, pour compter du 1^{er} septembre 1974, Akel de la tribu Gadaboursi Mahadassé dans le District de Djibouti. ART 2.— A ce titre, il percevra une indemnité mensuelle de 15.000 FD.